

La Présidente

## Arrêté n°2021-218 du 23 septembre 2021

Portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre (SAGE).

### LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,  
VU l'article L.212.4 du code de l'Environnement,  
VU l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2014 instituant la CLE du SAGE « Bièvre ».

### ARRÊTÉ

#### ARTICLE 1 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre (SAGE) :

- **Monsieur Jean-Marie VILAIN**, *Conseiller régional d'Île-de-France*.

#### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.



Valérie PÉCRESSE

#### Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine  
Tel: 01 53 85 53 85 – [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)



[RegionIleDeFrance](https://www.facebook.com/RegionIleDeFrance)



[@iledefrance](https://twitter.com/iledefrance)